



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2010

*33 rue de Curzay
17230 LONGEVES*

L'an deux mil dix, le mardi 7 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé en séance publique sous la présidence de M. Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : MM. BLANCHARD et M. LECORGNE, Mme RADON, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, M. CHAMPION, Mme CRAMAIL, M. FERRET, M. GUILLOTON, Mme LEGER, M. MACAUD, M. MEMON, Mme METRAS et Mme THIERY.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Dominique LECORGNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- décide de faire un virement du budget lotissement « la Vincent » sur la commune d'un montant de 170.000 euros pour rembourser le prêt de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.
- décide de lancer la procédure « salle des fêtes », la parution dans la presse pouvant avoir lieu fin septembre ou courant octobre, avec une sélection de 5 candidats pour les propositions de maîtrise d'œuvre.
- approuve une augmentation des crédits en dépenses et en recettes d'un montant de 170 000 euros en section de fonctionnement et de 170 800 euros en section d'investissement.
- décide de prêter gracieusement le tivoli aux associations communales, de le louer aux associations extérieures ou aux autres communes pour un montant de 100 euros, de ne pas demander de caution
- décide que le tivoli sera à prendre le vendredi et à retourner le lundi avec vérification par les agents communaux.

QUESTIONS DIVERSES

- voirie : les travaux rue de la Douzellerie et rue du Marais en partie (montant 40.380.90 €) doivent commencer bientôt
- envoi d'un courrier pour demander l'avis des habitants de la rue de la Douzellerie pour un sens interdit sur une partie de la rue
- proposition de créer un passage pour les vélos rue du Coureau en empruntant le sens interdit refusée
- rentrée scolaire : 65 élèves
- repas des Aînés : samedi 23 octobre, repas préparé par M. CERCIER, traiteur à Marans
- bibliothèque : achat d'une cafetière – voir pour le ménage
- convocation de la commission espaces verts – voirie
- point avec les lotisseurs sur l'avancement de leurs travaux
- convocation pour la commission « Longèves Infos »

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 14 septembre 2010
Le Maire, Patrick BLANCHARD